

CONNAÎTRE, ANALYSER ET COMPARER SES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS

Tout savoir sur les dispositifs proposés aux collectivités franciliennes



La présente plaquette propose des réponses aux questions que les collectivités locales se posent en matière de connaissance des coûts : outils proposés, dispositifs auxquels elles ont accès...

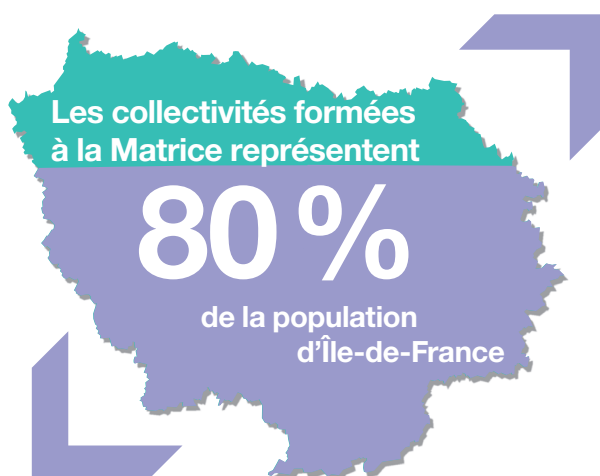
La gestion des déchets municipaux est une compétence qui a un impact significatif sur le budget des collectivités territoriales : on estime à environ 90 € (hors taxe) par habitant, le coût supporté en moyenne par les collectivités franciliennes et à près de 1,5 milliards d'euros le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères levé dans la région. Dans un contexte marqué par de fortes tensions dans l'élaboration des budgets des collectivités, la connaissance fine des coûts et leur mise en perspective par rapport à d'autres éléments de référence s'avèrent essentielle pour identifier des leviers de maîtrise ou de réduction des coûts.*

Dans cette perspective, une réflexion commune a été menée avec la Direction Régionale de l'ADEME, le Conseil Régional d'Île-de-France et l'ORDIF afin d'accompagner au mieux le déploiement des démarches de connaissance des coûts au sein des collectivités franciliennes.

Qu'est-ce que la Matrice des coûts ?

L'ADEME a défini un outil pour identifier sur des bases homogènes les coûts supportés par les collectivités territoriales au titre de la compétence « déchets ». Cet outil* s'appuie sur la formalisation d'un cadre standard de présentation des charges et produits du service « déchets » : la « **Matrice des coûts** ».

Devant l'importance des enjeux, l'Agence a développé autour de cette matrice un certain nombre de dispositifs et d'outils pour en faire, un véritable outil de pilotage du service public des déchets : sessions de formation à la matrice et au déploiement d'une comptabilité analytique (« Comptacoût® »), accès à une base de données « coûts », journées d'animation des collectivités...



Pour en savoir plus : www.ademe.fr
Rubrique « nos expertises »
puis « chiffres clés et observation »
et enfin « flux et coûts »

* cet outil restitue les charges et produits du service « déchets » par flux

* source ORDIF d'après données DGFI



Pourquoi développer l'utilisation de la Matrice dans la région Île-de-France ?

Un tiers des collectivités identifie aujourd'hui leurs coûts à travers cet outil. La participation croissante des collectivités à cette démarche est essentielle pour le suivi des coûts dans la région. Cet enjeu s'inscrit pleinement dans :

- La politique de la **Région Île-de-France** et notamment les objectifs du **Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA)** ;
- La politique menée par l'**ADEME** au national et régional ;
- Les missions de l'**ORDIF**.



Le guichet unique sur les coûts en Île-de-France :

collectivites.ordif@iau-idf.fr

ou 01 77 49 75 37



À quoi sert la Matrice ?

Les collectivités identifiant leurs coûts à travers ce cadre bénéficient d'un **outil fiable, précis et reconnu par les acteurs du secteur** (association de collectivités, fédérations professionnelles...). La Matrice permet à la collectivité locale de mener des analyses sur :

- La **structure des coûts** au regard de son organisation de service ;
- La **comparaison** de ses coûts par rapport à des structures ayant des caractéristiques sensiblement similaires (population, compétences, habitat...);
- L'identification de pistes de **maitrise** ou **réduction** des coûts.

La restitution des coûts à travers la Matrice peut également faciliter la **communication** sur les coûts auprès des élus et usagers (ex : présentation des résultats dans les rapports annuels).



« On a à cœur de faire vivre cette Matrice et d'établir un comparatif d'année en année. »

Michel BUTET, directeur du SMITOM Nord Seine-et-Marne



LE SAVIEZ-VOUS ?



Avec des montants oscillant entre

75 et 150€ par habitant, la dispersion des coûts observés entre collectivités est notable. Ces écarts sont encore plus importants sur les coûts de collecte et de traitement exprimés en € par tonne.



Quelles sont les démarches pour me former à la Matrice et/ou à la méthode " Comptacoût® " ?

Des sessions de **formations** au remplissage de la Matrice sont proposées par l'**ADEME** au niveau national et régional. Elles sont gratuites et ouvertes aux **binômes service technique /service comptable**.

Pour connaître le contenu des formations et s'y inscrire :

<https://formations.ademe.fr> rubrique « déchets », puis « gestion des déchets »



Qui peut m'assister pour remplir ma Matrice ou mettre en œuvre une comptabilité analytique « déchets » ?

Plusieurs **bureaux d'études** formés par l'ADEME peuvent accompagner les collectivités dans leurs démarches de connaissance des coûts. La liste de ces cabinets peut être demandée auprès de l'ORDIF.

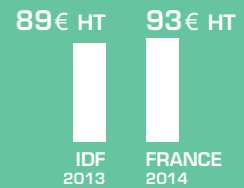
Le **Conseil Régional** a mis en place un **accompagnement individuel** réalisé par un prestataire extérieur qui permet d'aider la collectivité dans le remplissage de la Matrice dès lors que la formation initiale ADEME a été suivie.

Pour toutes demandes, contactez le service prévention et gestion des déchets du Conseil Régional d'Île-de-France :

plansdechets@iledefrance.fr ou **01 53 85 56 38**



LE SAVIEZ-VOUS ?



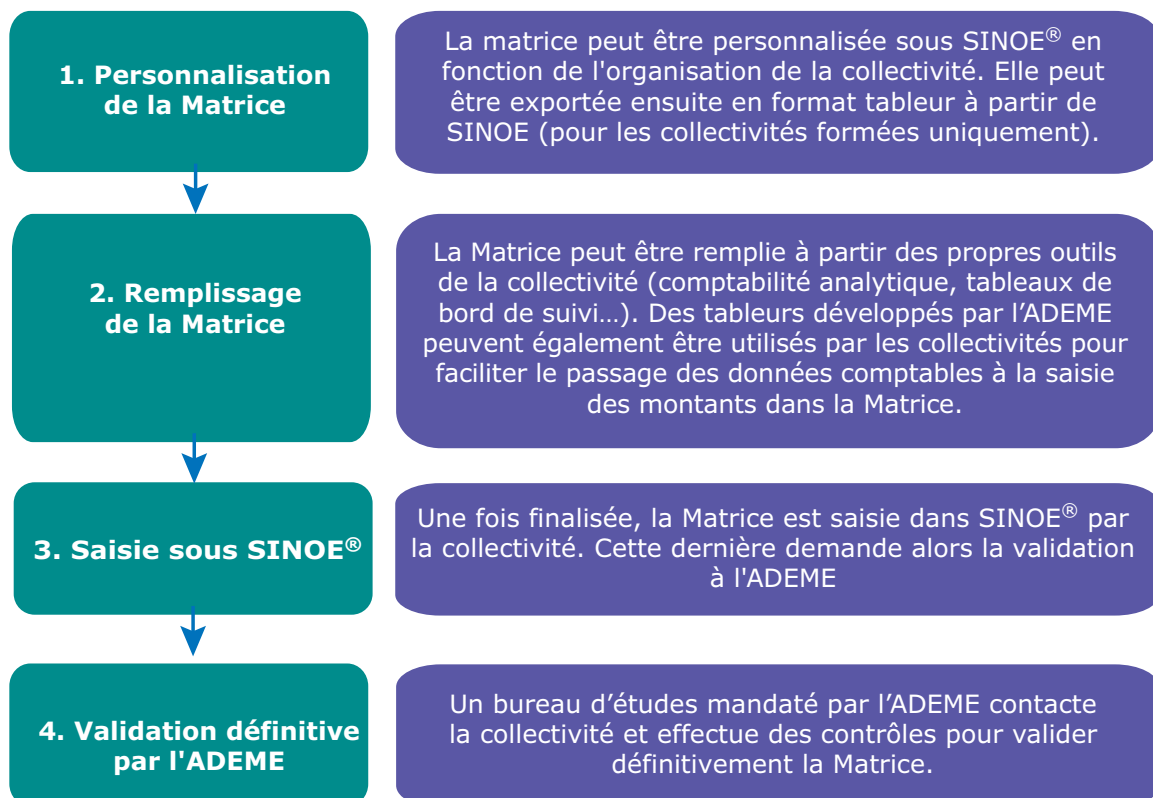
En 2013, on estimait à 89 € hors taxes le coût à l'habitant en Île-de-France.

Pour 2014, l'ADEME l'évalue à 93 € en France (source : Référentiel national des coûts).



Où et comment saisir ma Matrice ?

Une fois formée, la collectivité peut **identifier, personnaliser et extraire sa Matrice** sur le site : www.sinoe.org
Le processus de remplissage de la Matrice peut être décomposé en 4 étapes



Une fois formé(e) à l'utilisation de la Matrice, qui peut répondre à mes questions ?

L'ORDIF est mandaté par la Direction Régionale de l'ADEME et le Conseil Régional d'Île-de-France pour répondre à vos questions. Selon les éléments demandés, l'ORDIF pourra réorienter les demandes vers l'assistance téléphonique et mail proposée par l'ADEME.



Ma Matrice est validée dans SINOE®, comment analyser les résultats ?

L'ADEME, le Conseil Régional d'Île-de-France et l'ORDIF organisent régulièrement des **sessions de formation et des groupes de travail** pour aider les collectivités à analyser et valoriser les résultats des Matrices. Ces ateliers participent à diffuser une « **culture des coûts** » au sein des services des collectivités. Pour connaître le contenu des formations à la valorisation des résultats : <https://formations.ademe.fr> rubrique « déchets », puis « gestion des déchets »

Pour être informé des prochaines formations : collectivites.dechets@iau-idf.fr

« L'utilisation des Matrices nous a permis de nous situer par rapport aux autres collectivités franciliennes et d'identifier des leviers potentiels de réduction des coûts et/ou d'amélioration de nos performances ».

Patrick SCHEURER,
directeur général, SMITOM Lombric



Quel soutien financier à la connaissance des coûts ?

Une aide financière peut être accordée pour : développer la connaissance et la transparence des mécanismes de répartition des coûts liés à la gestion des déchets, maîtriser et optimiser les coûts et accompagner l'évolution de la tarification. Les plafonds d'aides sont de 35 % hors modulation et 150 000 euros.

Contactez le service prévention et gestion des déchets du Conseil Régional d'Île-de-France : plansdechets@iledefrance.fr ou 01 53 85 56 38



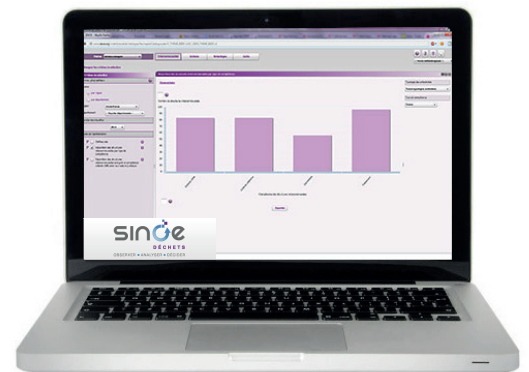
Le guichet unique sur les coûts en Île-de-France :
collectivites.ordif@iau-idf.fr
ou 01 77 49 75 37



Comment savoir si mon coût est élevé ?

La base de données SINOE® dispose d'**outils d'exploitation et de restitution** pour situer les coûts de chaque collectivité. Ils sont réservés aux seules collectivités engagées dans ces démarches de connaissance des coûts et garantissent une confidentialité des données.

L'ORDIF communique par ailleurs à chaque collectivité engagée un **état personnalisé** lui permettant de situer tous ses coûts (coût à l'habitant, coût de collecte/traitement par type de déchets...) par rapport à ses alter ego franciliens.



CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Objectifs de planification, politique de soutien à la connaissance

CONTACT :
Nicolas Pouteau,
Tél. 01 53 85 56 38
nicolas.pouteau@iledefrance.fr
ou plansdechets@iledefrance.fr



ORDIF

Observation régionale, animation et coordination régionale sur la connaissance des coûts

CONTACT :
Valentin Sauques,
Tél. 01 77 49 75 37
valentin.sauques@iau-idf.fr



ADEME ÎLE-DE-FRANCE

Politique nationale « déchets », élaboration et déploiement des outils (matrice, Comptacoût®), organisation de formations, réalisation d'études et d'évaluations sur les coûts

CONTACT :
Valérie Jouvin,
valerie.jouvin@ademe.fr

